

Les cartes Visa® prépayées. Comment les reconnaître, les accepter et les traiter

La carte Visa prépayée - une carte aux multiples facettes

Une carte Visa prépayée est une carte de paiement dont le solde est déterminé à l'avance et qui peut être utilisée partout dans le monde où les cartes Visa sont acceptées. Plusieurs programmes canadiens de cartes Visa prépayées ont été mis sur pied, et plusieurs autres sont projetés. La plupart de ces programmes sont des programmes de « carte-cadeau ». L'apparence de chaque carte est unique, ce qui peut rendre plus difficiles son identification et son authentification.



Comment les reconnaître, les accepter et les traiter?

Certaines cartes Visa prépayées affichent la nouvelle marque Visa, alors que d'autres affichent toujours l'ancienne marque. La plupart des cartes Visa prépayées sont non embossées, ce qui signifie qu'elles ne comportent aucune lettre ni aucun chiffre en relief.

Les cartes non embossées et les cartes où figure le nouveau logo Visa ne comportent aucun symbole de « V » en vol au recto de la carte. Le « V » en vol figure sur les cartes embossées comportant l'ancien logo Visa.





Traitement des transactions

Acceptation des cartes *Visa* prépayées en guise de paiement

Demandez au titulaire de carte le montant qu'il souhaite déduire de sa carte *Visa* prépayée. Puis, suivez les mêmes procédures que celles relatives à l'utilisation d'une carte de crédit *Visa* — glissez la carte, saisissez le montant, **puis obtenez une autorisation en ligne**. Demandez au titulaire de carte de signer le reçu de caisse. La signature du client doit correspondre à la signature au verso de la carte. Si la carte n'est pas signée, demandez au titulaire de carte de le faire. **Il incombe au titulaire de carte de connaître son propre solde**. La transaction sera refusée si la valeur de l'achat excède le solde de la carte *Visa* prépayée.

Traitement des cartes non embossées

Les cartes non embossées sont conçues pour être utilisées seulement chez les marchands munis de terminaux électroniques permettant une autorisation immédiate en ligne. Cette exigence vise à éliminer les débits compensatoires en raison du fait que la « carte est non présente » et aide à prouver que la carte était présente au moment de la transaction.

Transactions fractionnées

Un titulaire de carte peut demander de fractionner l'achat en deux modes de paiement lorsque le montant de l'achat excède le solde de sa carte *Visa* prépayée, pour autant que la politique de votre magasin et les processus de transactions permettent les transactions fractionnées. Dans ces cas, le titulaire de carte doit vous informer du montant à déduire de la carte *Visa* prépayée et du mode de paiement qu'il souhaite utiliser pour payer le solde de l'achat (par ex., carte de crédit, carte de débit ou argent comptant). *Visa* cherche une solution qui permettrait aux émetteurs de fournir les renseignements sur les soldes aux acquéreurs et aux marchands.

Restaurants et hôtels — pourboires et autres dépenses potentielles

Les titulaires de carte doivent comprendre que plusieurs restaurants et hôtels ajoutent automatiquement un pourboire ou des autres dépenses potentielles allant jusqu'à 20 % lorsqu'ils autorisent un achat réglé avec une carte de crédit. Si le total de l'achat, y compris le pourboire prévu, excède le montant disponible sur la carte, la transaction sera refusée. Pour éviter que cela se produise, le titulaire de carte peut déduire un montant déterminé de la carte et utiliser un deuxième mode de paiement (carte de crédit, carte de débit, argent comptant ou chèque) pour payer la différence.

Retours

Afin d'effectuer une transaction de retour, le titulaire de carte devrait avoir en sa possession la carte *Visa* prépayée qu'il a utilisée pour effectuer l'achat et le reçu de caisse. Il peut s'écouler de trois à sept jours ouvrables avant que les fonds soient portés au crédit de la carte. Si le client n'a pas sa carte *Visa* prépayée ou si la carte prépayée est expirée, consultez la politique de retour de votre magasin.

Transactions annulées

Tout comme avec les transactions effectuées avec une autre carte *Visa*, il est possible d'annuler un achat effectué avec une carte *Visa* prépayée. Si le client vous demande d'annuler un achat, informez-le qu'il peut s'écouler jusqu'à sept jours ouvrables avant que le remboursement soit porté au crédit de sa carte.

Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez communiquer avec votre acquéreur ou entité de traitement ou visitez le site : www.visa.ca/fr/merchant/products/prepaidcards.cfm